



PRÉ-DIAGNOSTIC

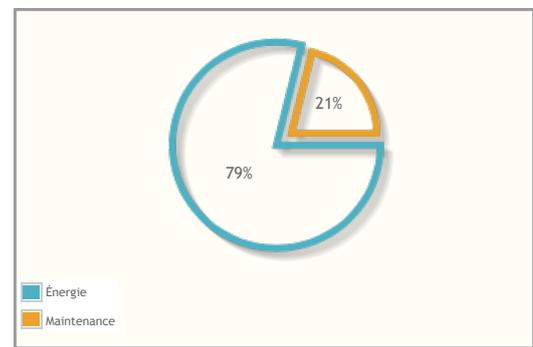
[Revenir à la page de saisie](#)

PRÉ-DIAGNOSTIC	EXTINCTION NOCTURNE AUX HEURES CREUSES	REPLACEMENT DE LA SOURCE ET DE L'APPAREILLAGE	REPLACEMENT COMPLET DU LUMINAIRE	REPLACEMENT COMPLET DU LUMINAIRE AVEC MODULE DE GRADATION OU DE BI-PUISSANCE
----------------	--	---	----------------------------------	--

Données d'exploitation

Consommation annuelle	3 715 kWh
Emissions annuelles de CO ₂	442 kg
Puissance en charge installée	0.86 kW
Durée moyenne de fonctionnement	4 300 heures
Fréquence indicative de relampage	2.9 années
Durée de vie économique des sources	12 600 h ?
Si l'armoire n'alimente que les foyers saisis, l'ajustement des kVA souscrits peut représenter une économie de (en € TTC)	175 €

Répartition des coûts d'exploitation par an

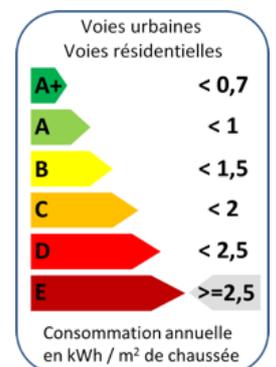


Coûts d'exploitation

Coût énergétique annuel (en € TTC)	450 €
Coût de maintenance annuel moyen - inclus provision relampage/nettoyage (en € TTC)	120 €
Coût global d'exploitation annuel (en € TTC)	570 €

Indicateurs de performances

Efficacité énergétique	7.2 W/lux	i
Efficacité énergétique surfacique	0.29 W/lux/m²	i
Performance énergétique de l'installation	18.6 kWh/m²/an	i



Commentaires

Commentaire sur la nature de la source

Les sources à iodures métalliques procurent une lumière de qualité et une efficacité élevée. Néanmoins, la plupart ne permet pas réaliser de gradation. Pour vos extensions, optez plutôt pour la technologie LED.

Commentaire sur la puissance installée

La puissance de la source lumineuse utilisée semble trop importante comparée à votre besoin d'éclairage. Un luminaire vétuste et inefficace explique souvent ce cas de figure et nécessite souvent un remplacement complet du luminaire. Si le luminaire est récent mais que l'éclairage n'est pas été dimensionné pour respecter le niveau d'éclairage souhaité, une mesure de l'éclairage moyen vous indiquera si la voie est sur-éclairée, auquel cas un remplacement de la source et de l'appareillage peut être envisagé. En effet, dans une configuration standard ou la hauteur de feu est égale à la largeur de chaussée et où l'interdistance entre luminaires est comprise entre 3 et 4 fois la hauteur de feu, les correspondances suivantes avec les éclairages moyens à maintenir s'appliquent: 20lux => 150W ou ~7000lm LED, 15lux => 100W ou ~5000lm LED, 10lux => 70W ou ~3500lm LED, 7,5lux => 35-70W ou ~2200lm LED.

Commentaire sur le luminaire utilisé

Ces luminaires en forme de boule ne devraient pas être utilisés pour trois raisons principales: une nuisance lumineuse importante pour les riverains associée à un gaspillage énergétique (lumière émise vers le haut), une mauvaise performance photométrique et la cause d'un entretien excessif, souvent lié au vandalisme et à l'utilisation de sources à vapeur de mercure. A remplacer en priorité.

Commentaire sur l'état du luminaire

Votre parc de luminaire se trouve dans un état jugé comme moyen. Il doit donc faire l'objet d'une maintenance préventive, incluant un nettoyage, pour palier à tout début d'encrassement. Les condensateurs sont à remplacer tous les 6 ans et les sources tous les 3-4 ans (hors LED). Les luminaires qui ne sont pas munis de vasque peuvent faire l'objet d'une réparation immédiate ou d'un remplacement.

Commentaire sur le type d'allumage-extinction

Cette cellule capte la lumière sur la base d'une photorésistance. Le seuil de sensibilité est difficile à régler car un petit déplacement du bouton d'ajustement donne une grande variation de plage d'éclairage. Bon marché, elle est malheureusement instable en température et dans le temps, se traduisant souvent par un allumage de plus en plus tôt et une extinction de plus en plus tard. Elle augmente la durée d'éclairage de 10% en moyenne au bout de 1 000 h de fonctionnement avant de se stabiliser. Cette technologie n'est intéressante que pour des petites applications tertiaires où la consommation d'énergie n'est pas un critère essentiel dans le fonctionnement. A remplacer par une horloge astronomique pour une économie de l'ordre de 10%.

Commentaire sur les nuisances lumineuses

Pour information, la valeur d'ULOR d'un luminaire définit le pourcentage de lumière émise par la lampe étant dirigée au-delà de la ligne de l'horizon et qui participe entre autres au halo lumineux nocturne. Pour information, l'ULOR maximum d'un luminaire fonctionnel ne doit pas dépasser 3%, et 15% pour un luminaire dit décoratif ou d'ambiance (voir 10% dans des secteurs sensibles de certains départements), pour être en conformité avec les exigences des Certificats d'Economies d'Energies ou CEEs.

Commentaire sur le niveau d'éclairage

Le niveau d'éclairage moyen mesuré est supérieur aux préconisations de la norme EN NF 13201. Le remplacement de la source et du ballast dans un luminaire en bon état serait une piste d'économies d'énergie. Ce sur-éclairage peut aussi provenir d'une implantation trop serrée des mâts. Si de gros travaux programmés de voirie étaient prévus, une nouvelle implantation pourrait être mise en œuvre.

MENTIONS LÉGALES

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

PLAN DU SITE